



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

PREAVIS 03/2020

Chemin du Plan – tronçon supérieur : déplacement d'un collecteur d'eaux usées, remplacement d'une conduite d'eau potable, création d'un trottoir franchissable.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ont participé le 25 mai 2020 à la séance de présentation du présent préavis :

| | |
|---------------------------|--|
| Bureau du Conseil : | M. Christian Marrel, Président |
| Municipalité : | Mme Nathalie Greiner-Meylan M. Philippe Michelet |
| Commission des finances : | M. Jean-Pierre Bolay, Président M. Jean-Claude Favre Mme Hannah Grossenbacher M. Michel Henchoz Mme Amélie Ramoni-Perret |
| Commission technique : | M. Vladimir Novak, Président M. Massimo Belardinelli |
| <i>Absent</i> | <i>M. Gilles Favre</i> |

Préambule

Lors de la séance de présentation du 25 mai 2020, Monsieur Michelet, Municipal, commente le préavis 03/2020. Il s'agit de remplacer le collecteur d'eau usée qui traverse la parcelle n° 57 située à l'angle du chemin du Plan et de la route de la Cita. Cette parcelle fait l'objet d'un projet de construction déjà en cours. De même, la conduite d'eau potable, qui se trouve dans le tronçon supérieur du chemin du Plan, est dans un état précaire ; elle sera également remplacée. Il est aussi prévu de prolonger le trottoir franchissable sur ce même tronçon.

Enfin, deux tubes pour câbles électriques seront posés afin de relier deux postes de distribution. Cette mesure a pour but de garantir la sécurité de l'approvisionnement électrique.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 03/2020

Présentation du préavis

Outre la réalisation du projet précité sur la parcelle n° 57, un projet de construction de 3 immeubles sur une parcelle appartenant à l'Etat de Vaud au bas du chemin du Plan mettra à contribution ledit chemin par un trafic accru. La conduite d'eau potable en fonte ductile, vieille de plus de 50 ans, pourrait ne pas y résister. Il apparaît donc judicieux d'anticiper des ruptures probables en la remplaçant par une conduite en polyéthylène, matériau nettement plus résistant à la déformation en cas de mouvements de terrain.

Pour les autres aspects techniques liés à ce projet, nous vous invitons à vous référer au rapport de la Commission technique.

Aspects financiers

Le coût des travaux s'élève à CHF 911'000.-. La ventilation de cette somme est explicitée en page 5 du préavis. Les prestations d'ingénieurs, devisées à CHF 79'800.-, ont suscité quelques questions auxquelles il fut répondu de manière pertinente (voir ci-dessous).

Après analyse du préavis et du dossier technique, il nous est apparu que les travaux de génie civil chiffrés à CHF 398'000.- (récapitulés dans un tableau sommaire) ne correspondait pas au montant de CHF 553'000.- figurant dans le préavis.

Interpellé sur cette différence, M. Philippe Michelet nous explique de manière convaincante (par courriel) que, lors de l'appel d'offres, les travaux étaient envisagés jusqu'au chemin de la Guibaude. Or, la colonne d'eau potable devant être remplacée jusqu'à la jonction de la 1^{ère} étape de la réfection du chemin du Plan (tronçon inférieur), le bureau d'ingénieur a chiffré les travaux supplémentaires sur la base des prix de la soumission retenue ; d'où le montant estimé de CHF 553'000.- contre celui de CHF 398'000.- figurant dans le dossier technique.

Les offres pour les travaux d'appareillage sont par contre présentes dans le dossier technique et comparées. Ce poste se chiffre à CHF 62'000.-

Le poste « électricité » de CHF 50'000.- est également estimé ; il n'y donc pas de soumission détaillée.

Le poste « éclairage public » fait également l'objet d'une estimation basée sur l'entretien annuel. Il correspond au remplacement des têtes d'éclairage actuelle par des têtes de LED. La dépense prévue est de CHF 13'000.-.

Quant au poste « prestations ingénieurs » de CHF 79'800.- (8% du montant budgété), il s'agit également d'une estimation des honoraires calculés sur le coût global des travaux. Le dossier technique ne contient donc pas non plus de soumission détaillée.

A noter que la prestation d'« ingénieur spécialisé » chiffrée à CHF 7'500.- concerne le réseau d'eau potable. Celle du « relevé géomètre » estimée à CHF 4000.- découle des relevés sur le terrain pour la mise à jour du cadastre et du SIGIP (Système d'information géographique Intercommunal de Pully et Belmont-sur-Lausanne).

La prestation « laboratoire routier » constitue une réserve dans l'hypothèse où un contrôle de la qualité des sols pour le fondement de la chaussée devait s'imposer.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 03/2020

Commentaires de la Commission des finances

La Commission des finances aurait apprécié que la création d'un trottoir soit chiffrée séparément. Une comparaison avec le coût d'un simple marquage sur la chaussée aurait probablement permis une économie sensible. La Municipalité a préféré, dans un souci de continuité et d'homogénéité, prolonger le trottoir préexistant sur le tronçon inférieur du chemin du Plan.

Le déplacement du collecteur d'eau usée dans l'assiette du chemin du Plan, collecteur qui, aujourd'hui, traverse la parcelle n° 57, libère donc ladite parcelle d'une servitude en faveur de la Commune. Le propriétaire du fonds servant n'ayant plus à « souffrir » de cette servitude, la Commission des finances s'est demandée si une compensation financière liée à la suppression de cette servitude avait été envisagée par la Municipalité. Non, nous a-t-on répondu. Par contre, une servitude en faveur de la Commune a été négociée avec le propriétaire pour créer un Ecopoint.

Au vu des explications fournies par le préavis et des compléments d'information recueillis lors de la séance de présentation, ces travaux et les dépenses qui en découlent sont pertinents.

Nous avons été habitués à recevoir des dossiers techniques mieux documentés en particulier sur l'aspect financier. Si la pandémie peut expliquer en partie les manquements constatés, nous souhaitons un retour à la normale dès les prochains préavis.



RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES PREAVIS 03/2020

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances unanime se rallie aux conclusions du **préavis 03/2020** et vous propose de les accepter sans modification.

Pour la Commission des finances :

Jean-Pierre Bolay, Président

Jean-Claude Favre

Hannah Grossenbacher

Amélie Ramoni-Perret

Michel Henchoz, Rapporteur excusé

Rédigé à Belmont-sur-Lausanne, le 19 juin 2020